



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER Samedi 8 juin 2019 Rue Bignon 9h-18h

- L'arrivée se fera entre 8h00 et 8h45 pour démarrer la vente dès 9h.
- Les bénéfices seront affectés au financement et à l'organisation du festival la Rue aux Enfants du XIIe.
- **Attention** : l'organisation ne dispose pas de table pour tous les stands. Nous vous demandons donc dans la mesure du possible d'amener votre matériel. L'attribution des tables se fera suivant l'ordre d'inscription.

Pour tout contact et renseignements : collectifbel@gmail.com

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

e-mail (en MAJUSCULE) :

> Je désire louer :

.....emplacement(s) de **2m x 15 €** =€

.....emplacement(s) de **3m x 20 €** =€

Règlement possible par chèque à l'ordre du « Collectif Bel » ou en espèce.

Je déclare sur l'honneur être un participant-e non professionnel à la vente au déballage.

Je déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels, usagés, conformes à l'état de fonctionnement annoncé. (Art.L 310-2 du code du commerce)

Je déclare sur l'honneur respecter le règlement inscrit au verso de ce formulaire.

Fait à.....

Signature

Le

Règlement du vide grenier du 8 juin 2019

Art 1 : Les associations Collectif Bel et le Périscope organisent un vide grenier le samedi 8 juin 2019 de 9h à 18h en extérieur dans la rue Bignon à Paris 12e. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon la législation en vigueur.

Art 2 : Le vide-grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets. Les associations se réservent le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision.

Art 3 : Il y aura deux types d'emplacement 2 ou 3 mètres. Le prix de l'emplacement est fixé à **15€ les 2 mètres et 20€ les 3 mètres**.

Art 4 : Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du bulletin d'inscription et du règlement. Les inscriptions ont lieu jusqu'au mercredi 5 juin 2019. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

Art 5 : La validation de votre inscription et les informations pratiques vous seront communiquées par SMS ou mail.

Art 6 : Les associations ne disposants pas de table en nombre suffisant, elles demandent aux participants de se munir de leur matériel dans la mesure du possible.
En cas de demande de table, l'attribution se fera par ordre d'inscription (numéro donné à la validation du dossier).

Art 7 : Les exposants ne pourront pas garder leur véhicule sur la zone du vide-grenier.

Art 8 : La cloture du vide-grenier se fera à 18h. Les emplacements devront être débarrassés et les invendus devront être récupérés.